



GARDERIE PERISCOLAIRE MUNICIPALE



Le château
Rue Léon Le Cerf
22530 MUR-DE-BRETAGNE

Téléphone : 02.96.67.28.29

Commune de Mûr-de-Bretagne

**GARDERIE PERISCOLAIRE
MUNICIPALE**

**Règlement
du service**



Année scolaire 2019 - 2020

Inscription

Le service est ouvert aux enfants inscrits dans les établissements scolaires de la commune.

Une fiche d'inscription annuelle doit être remplie, par famille, avant la rentrée scolaire, la fréquentation se faisant ensuite au jour le jour.

Fonctionnement

Les parents doivent venir en personne chercher leurs enfants, ou prévenir la responsable de l'identité de la personne qui viendra à leur place.

Pour des raisons de sécurité, la responsable de la garderie facturera 1 heure de garderie pour l'enfant qui utilise le service de la garderie **uniquement pour le trajet Garderie-Ecole** (le matin) et/ou **Ecole-Garderie** (dès 16 H 30).

Horaires

La garderie est ouverte les jours de classe : soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi (et les mercredis de classe)

Adresse : 8, place Sainte-Suzanne - Guerdan - Tur-de-Bretagne
le matin de 7H15 à 8H50 et le soir de 16H30 à 18H45.

Les parents sont priés de venir chercher leurs enfants avant 18H45 dernier délai.

En cas de non-respect du règlement, des mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'enfant seront prises.



Facturation

La facturation est mensuelle et se fait en fin de mois.

Les factures sont établies par la Responsable de la Garderie, qui encaisse les règlements.

Tarifs



TARIFS 2019 - 2020:

* De 7 H 15 à 8 H 00 :	1,00€
* De 8 H 00 à 8 H 50 :	1,00€
* De 16H30 à 17H45 :	1,19€
* De 17H45 à 18H45 :	1,19€
* Goûter	0,73€